



INFORMATIONS

L'agent d'exploitation spécialisé des travaux publics de l'État exerce ses fonctions principalement en extérieur, à toute heure de la journée. Il surveille notamment les routes et y effectue des travaux d'exploitation, de réparation ou d'entretien.

MISSIONS PRINCIPALES

Employé par le ministère de la Transition écologique :

- Surveiller et réparer le réseau routier national
- Protéger les chantiers
- Surveiller le domaine public et entretenir les espaces verts
- Constater des infractions auprès de la police

QUALITÉS REQUISES

Être polyvalent, réactif, disponible, savoir conduire

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un agent d'exploitation spécialisé des TPE en début de carrière est d'environ **1 500 euros**.

Pour exercer ce métier, il est nécessaire de passer le **concours suivant, de catégorie C** (niveau CAP - BEP).

⚠ Attention, ce concours n'a pas lieu tous les ans.

Les épreuves

ADMISSIBILITÉ

1. **Exercices** de français et d'arithmétique, 1h30 (coef. 1)
2. **QCM** portant sur les règles du code de la route, 25 mn (coef 1)

ADMISSION

1. **Épreuve de mise en situation**, 1h (coef. 3)
2. **Entretien avec le jury**, 20 mn (coef. 3)